



Est-ce que l'interdiction de fumer concerne les personnes écrouées ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 mars 2008

Est-ce que l'interdiction de fumer concerne les personnes écrouées ?

Réponse :

L'interdiction vise les lieux et aucun individu ne peut échapper à cette interdiction contenue dans l'article [R. 3511-1 du code de la santé publique](#). Les conditions de son application sont détaillées dans les articles suivants